

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 02-08 du 5 décembre 2019

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION : AIDE AU FILM COURT EN SEINE-SAINT-DENIS – ANNÉE 2019 : 2ÈME SESSION – AIDES À LA PRODUCTION : CONVENTIONS AVEC DES RÉALISATEUR.RICE.S ET LEURS PRODUCTEUR.RICE.S RESPECTIF.VE.S – BOURSES D'ÉCRITURE : CONVENTIONS BIPARTITES AVEC DES RÉALISATEUR.RICE.S.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XI-74 du 5 novembre 2015 approuvant le règlement de l'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

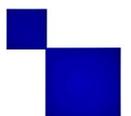
Vu les demandes de subventions présentées par les réalisateurs et leurs producteurs pour la première session 2019 du dispositif d'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention aux sociétés de productions suivantes :

- 15 000 euros à la société de production Barberousse Films pour la production du film *Capriccio d'un baryton japonais*, réalisé par Momoko Seto,
- 15 000 euros à la société de production Alta Rocca Films pour la production du film *EVJF*, réalisé par Lola Cambourieu et Yann Berlier,
- 15 000 euros à la société de production Hippocampe productions pour la production du film *Bus 96*, réalisé par Louis Seguin,
- 15 000 euros à la société de production E2P pour la production du film *Pour votre confort et votre sécurité*, réalisé par Laurent Mainçon,
- 15 000 euros à la société de production Vendredi pour la production du film *Carbón*, réalisé par Davide Tisato ;



- APPROUVE les cinq conventions tripartites, dont projet ci-annexés, à conclure avec les réalisateurs Momoko Seto, Lola Cambourieu, Yann Berlier, Louis Seguin, Laurent Mainçon et Davide Tisato et leurs producteurs respectifs les sociétés Barberousse Films, Alta Rocca Films, Hippocampe productions, E2P et Vendredi pour les films sus-nommés ;

- ALLOUE une bourse au développement aux réalisateurs suivants, pour leurs nouveaux projets de films :

- 2 000 euros à Momoko Seto,
- 828 euros à Lola Cambourieu,
- 828 euros à Yann Berlier,
- 1 656 euros à Louis Seguin,
- 1 656 euros à Laurent Mainçon,
- 2 000 euros à Davide Tisato ;

- APPROUVE les six conventions bipartites, dont projets ci-annexés, à conclure respectivement avec les réalisateurs Momoko Seto, Lola Cambourieu, Yann Berlier, Louis Seguin, Laurent Mainçon et Davide Tisato ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.